

Une fac pionnière de formation durant toute la vie !

Entretien avec Sophie Schiller, professeur à l'Université Paris Dauphine



Sophie Schiller



28

Depuis quand l'offre de formation continue existe à Paris-Dauphine ?

La formation continue a été créée par Jacques Delors, alors professeur à Dauphine, dans les années 70, afin de permettre une « formation tout au long de la vie ». Elle s'adressait au départ à des salariés de grandes entreprises et à des demandeurs d'emploi. À partir de la fin des années 70, l'orientation a été légèrement modifiée pour ne plus viser que les cadres en activité. En conséquence, toutes les offres sont désormais compatibles avec une activité professionnelle.

Dans les domaines juridiques, la formation continue existe à Paris-Dauphine depuis un peu plus de dix ans. Elle s'est développée en même temps que le droit dans cette université. Désormais, en formation initiale, il existe une double Licence Droit-Gestion et neuf Master 2 de droit. En parallèle, l'offre de formation continue s'est également fortement accrue dans ce domaine.

Quelles sont les différentes offres de formation continue dans le domaine juridique ?

Nous avons deux types d'offres en formation continue.

D'une part, l'université élabore des formations dédiées pour des entreprises qui en font la demande. Il s'agit alors d'offres « sur mesure » et les cursus ne peuvent être suivis que par les salariés de l'entreprise concernée. Dans le domaine juridique, nous assurons actuellement plusieurs formations de ce type, élaborées essentiellement à la demande de banques ou de compagnies d'assurances. S'ils réussissent les examens finaux, les participants à ces formations obtiennent un diplôme de l'université Paris-Dauphine.

D'autre part, nous proposons également des formations continues « ouvertes » qui peuvent être suivies par tous, à la condition d'être sélectionnés. À titre d'exemple, le Master 2 Droit du patrimoine professionnel que je dirige, propose dix places en formation continue, en plus des vingt places réservées aux étudiants de formation initiale. Les deux populations suivent exactement le même cursus pédagogique et obtiennent donc le même diplôme leur permettant d'acquérir une expertise juridique en gestion de patrimoine.

À l'avenir, nous souhaitons développer l'offre de formation continue dans le domaine juridique en profitant des nombreuses compétences de l'université dans le domaine économique et financier, ce qui devrait nous permettre de développer des formations en droit financier, droit des assurances et droit immobilier.

Existe-t-il un parti pris pédagogique dans les formations ?

Les différentes formations ont deux caractéristiques majeures.

En premier lieu, elles sont toutes organisées afin de pouvoir être suivies par des personnes en activité. Les cours ont donc lieu essentiellement en fin de semaine.

En second lieu, la pédagogie repose sur la combinaison entre un socle de connaissances fondamentales tout à fait à jour et de nombreuses illustrations pratiques, l'enseignement étant en conséquence assuré par des universitaires et des praticiens. Il nous semble indispensable de ne pas restreindre la formation à une liste de « recettes de cuisine », qui seront vite inadéquates compte tenu de l'évolution rapide de nos matières, mais nous souhaitons que l'enseignement soit quand même très opérationnel et il repose sur de nombreuses études de cas.

■ *Propos recueillis par Rémy Sainte Garnot*

Pour tout renseignement :

<http://formation-continue.dauphine.fr>

Université de Paris Dauphine

Place du Maréchal de Lattre de Tassigny

75775 PARIS Cedex 16

Tél : 01.44.05.44.05